

**Discours de bienvenue aux invités d'honneur :
Elisabeth et Robert Badinter, Simone Veil : des Juifs
pleinement dans leur temps**

par Violette ATTAL-LEFI

Un* congrès intitulé "Juifs parmi les nations" ne pouvait que rendre hommage, un hommage particulier aux trois personnalités que nous voulons honorer ce soir. Elles sont l'exemple éclatant de juifs totalement inscrits dans la vie politique, sociale, culturelle de leur pays, sans avoir pour autant renoncé à leur patrimoine à leur mémoire, à leurs multiples fidélités. Bien plus, ils ont inscrit dans leur pratique du politique, de la justice, de l'écriture, la trace d'une exigence éthique qui fait d'eux les héritiers des droits de l'homme, autant que ceux des prophètes. Il est remarquable de voir que leur cheminement a pu suivre des voies diverses, sur le plan des choix politiques, pour témoigner pourtant d'une conception du service de l'État, de la justice ou de l'écriture comme force libératrice qui transcende les catégories du politique.

Robert Badinter, malheureusement, n'est pas avec nous ce soir, parce qu'il

est en Macédoine, dans le cadre d'une mission de protection des minorités.

Pour beaucoup de français, Robert Badinter restera celui qui, en tant que Garde des Sceaux, a fait abolir la peine de mort en France.

Je crois que les raisons de cette absence sont à l'image de l'homme auquel nous rendons hommage ce soir. Robert Badinter, je commencerai par lui, restera pour beaucoup de français, celui qui, en tant que Garde des Sceaux, a fait abolir la peine de mort en France, celui qui a pris en compte les droits de la victime tout en refusant de rejeter le coupable hors de l'humanité. Avocat, homme politique, législateur, enseignant et pédagogue, écrivain, dramaturge, il a mis ses talents multiples au service d'une même passion. Il suffit d'évoquer les traces d'un travail considérable, qui a, d'une certaine manière, changé notre société, et le regard qu'elle porte sur elle-même.

Comme avocat, d'abord, depuis 1951, il a mené une lutte incessante pour

* Texte écrit en collaboration avec Anny Dayan Rosenman

sensibiliser l'opinion publique à l'horreur insoutenable de la peine de mort.

Comme homme politique où il occupe le poste de Garde des Sceaux, de 81 à 86, comme président du conseil constitutionnel, de 86 à 95, puis aujourd'hui comme sénateur. Il fut alors un législateur fécond et nous lui devons, vous verrez que la liste parle d'elle-même, l'abolition de la peine de mort, l'abrogation de la loi "sécurité et liberté", l'abrogation du délit d'homosexualité, la suppression des quartiers de haute sécurité dans les prisons, la suppression des tribunaux d'exception, la création d'un conseil de prévention contre la délinquance, la création des peines dites "d'utilité publique", c'est à dire non privative de liberté pour les petits délits, l'enregistrement filmé des procès historiques, enfin, la création d'aides aux victimes, je dis enfin, je devrais dire et cetera. Vous pouvez constater que le travail est tout à fait considérable.

Comme écrivain, nous pouvons citer les livres qui malgré leur diversité apparente, témoignent tous de ces combats sous une autre forme. D'une part contre la peine de mort, en 1973, il écrit *L'Exécution*, avec une grande passion qui le fera aboutir, précisément à cette loi, pour la liberté quand il écrit en 1976 *Liberté Liberté*, pour les lumières et c'est le beau *Condorcet*, qu'il rédige avec Elisabeth, sa femme, en 1988. Pour la

place des juifs enfin reconnus parmi les nations, et c'est ce livre merveilleux, *Libres et Égaux* qui traite de l'émancipation des juifs par la Révolution Française. Une pièce de théâtre qui a été montée, récemment, l'année dernière, sur, Oscar Wilde, où il dénonce le sort subi par cet auteur, en raison de son homosexualité.

Un livre en cours* , sur le sort des avocats juifs sous Vichy. J'ai le souvenir ému de son exposé, il y a quelques mois, à la cour d'appel, sur les premiers travaux concernant ce livre, son émotion était si intense à évoquer tant de ses confrères qui ont subi les lois de Vichy ; cela donnera, un livre que nous attendons avec impatience. Voici un panorama très rapide, bien sûr, mais qui suffirait à donner une idée de l'ampleur du travail politique, intellectuel, juridique, d'un homme qui n'a cessé de s'affirmer comme français et comme juif et dont nous pensons qu'il acceptera avec plaisir ce qualificatif d'«homme des lumières». Je dois dire aussi avec beaucoup d'émotion qu'il a été mon professeur de droit dans cette université Paris 1, et je garde un souvenir de ce devoir de certificat d'aptitude à la profession d'avocat ; le thème était "crime et littérature" et il notait que le premier des crimes était dans la Bible, un

* Paru depuis sous le titre : *Un antisémitisme ordinaire*, Fayard éd.

de ses premiers thèmes et nous voyions déjà son inspiration qui était à la fois la Bible et son désir de justice. Je suis heureuse de pouvoir, finalement, moi-même, rendre cet hommage.

Donc, on parlait d'homme des lumières" et pourquoi ne parle-t-on jamais de "femme des lumières" ? Nous voudrions créer un terme qui manque et que nos deux invitées ici présentes justifient pleinement.

Elisabeth Badinter a conduit un combat pour la libération des femmes, pour leur libération mentale plus que matérielle.

Elisabeth Badinter, pour laquelle nous avons une reconnaissance particulière car elle est membre d'une de nos associations juives laïques (l'AJHL) depuis l'origine en 1989. C'est donc qu'elle y croyait. Elle avait raison : notre 6ème congrès est à cet égard éloquent. Elle a conduit un combat pour la libération des femmes, pour leur libération mentale plus que matérielle, qui donne un nouveau visage aux rapports entre hommes et femmes permettant à chacun de sortir des stéréotypes où il était enfermé, de construire une relation permettant plus de liberté, plus de vérité.

Dans *L'amour en plus*, il s'agissait de remettre en question le fameux instinct maternel et de montrer que s'il relève d'un comportement social, variable à travers les époques, il s'agit là, non d'un

réflexe programmé mais d'un choix, le résultat d'un rapport privilégié entre mère et enfant. Dans ce cadre, Elisabeth Badinter ouvrait un espace pour une relation privilégiée entre le père et l'enfant, pour un nouvel amour paternel donc pour une image de la famille libérée de ses stéréotypes. Dans *XY*, c'est au visage de la masculinité qu'Elisabeth Badinter s'attache, en traçant une esquisse de cet homme du vingtième siècle qui, homme blessé, tente de se dégager des images de virilité masculine qu'on a voulu lui imposer. C'est un nouvel espace de liberté et d'introspection qu'elle dégage.

Avec *Condorcet*, qu'elle écrit avec Robert Badinter, c'est un des visages les plus lumineux de la laïcité qu'elle dessine, c'est aussi le reflet de son propre combat pour la laïcité, combat où elle fait entendre sa voix, notamment au moment de l'affaire du voile islamique, de manière très ferme. Engagée, également, dans le dialogue israélo-palestinien, à une époque où tout accord semble être improbable, refusant par ailleurs le quota des femmes dont on parle tant aujourd'hui dans la vie politique, malgré son combat féministe, elle dessine une belle image de liberté de la femme.

Le destin de Simone Veil pourrait être emblématique de celui d'une génération de Juifs français. Issue d'une famille

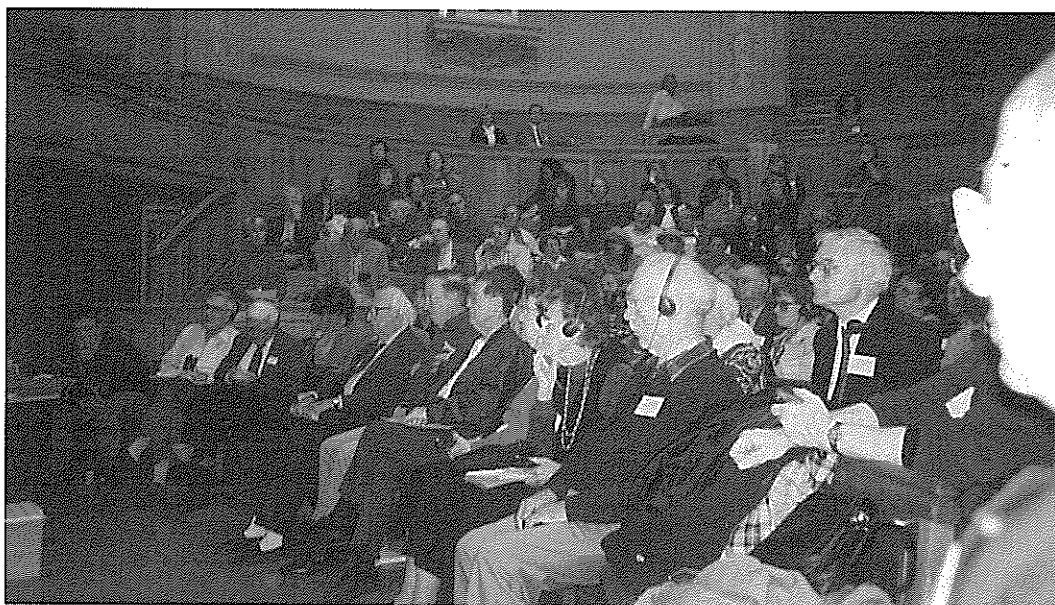
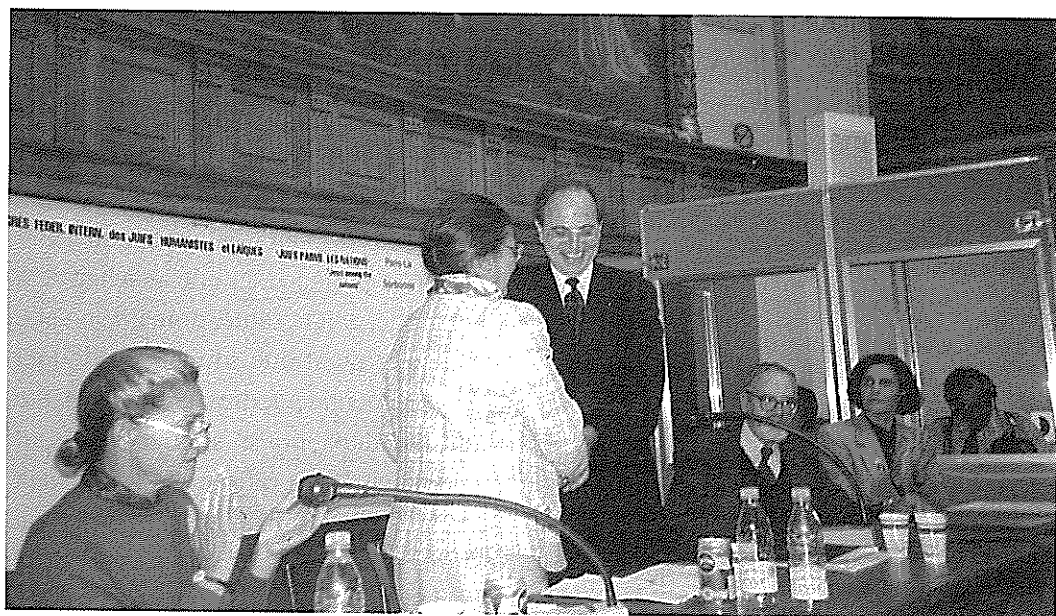
juive et républicaine, Simone Jacob est déportée à l'âge de 17 ans avec sa mère et sa soeur. Rescapée d'Auschwitz, ayant accédé aux plus hautes fonctions, elle devient le symbole d'un triple combat, de femme, de citoyenne, mais aussi du combat de la mémoire contre l'oubli. Nous lui devons une reconnaissance particulière puisque dans notre mouvement international, il y a dix ans, elle avait déjà donné son appui précieux à notre mouvement d'expression de la modernité juive. Je dois dire que nous nous sentons tout petits dans la Fédération Internationale des Juifs Laïques, en remettant aujourd'hui ce hommage devant les innombrables reconnaissances universitaires dont elle a fait l'objet à travers le monde pour son oeuvre et pour son courage ; et notamment le prix Truman de la paix à Jérusalem en 1981, pour ne citer que celui-ci. Première femme ministre, Simone Veil avait été ministre de la santé dans les trois gouvernements de Raymond Barre, après avoir défendu en 1974, contre sa propre majorité, la loi sur le droit à l'avortement, désormais connue sous le nom de loi Veil, qui fut une véritable révolution des moeurs dans notre pays. Européenne convaincue, elle fut première présidente du Parlement Européen dont elle est députée, Simone Veil n'a jamais dissocié son combat

politique de son combat pour la liberté et pour l'égalité des femmes.

Le destin de Simone Veil pourrait être emblématique du destin d'une génération de Juifs français.

Son oeuvre pour l'adoption en 1969 montre l'importance qu'elle attachait déjà à la famille, et à la santé, domaine où elle a excellé en tant que ministre. Elle met toute son énergie à redresser une inégalité flagrante dans notre société pourtant moderne et démocratique, le faible taux de femmes en politique et dans la vie institutionnelle. Femme juive et rescapée de la Shoah, elle n'a jamais cessé de témoigner pour nous et pour les générations futures de ce que fut l'horreur nazie. Le combat pour la mémoire devant être surtout un combat de vigilance. Et c'est dans le même esprit qu'elle s'est toujours engagée, très clairement, là aussi, dans le combat pour la paix israélo-palestinienne et israélo-arabe. Reprenons les termes d'un ouvrage que Maurice Safran a consacré à sa vie sous le titre Simone Veil, *Destin* ; il dit : "Pourquoi Simone Veil est-elle si populaire ? Pourquoi des français d'origines politiques, culturelles, religieuses si différentes se reconnaissent-ils en elle ?

C'est que retracer le destin tragique et superbe de Simone Veil, c'est avant tout comprendre l'histoire de ce siècle. •



Le Congrès de la Fédération Internationale de Juifs Humanistes et Laïques à la Sorbonne le 6 octobre 1996.

En haut : M. Sherwin Wine, Président de la Fédération, remettant le diplôme de la Fédération à Mesdames Simone Veil et Elisabeth Badinter, celle-ci représentant également M. Robert Badinter ; en présence de Mme Violette Attal-Lefi, et M. Albert Memmi

En bas : Une vue des participants